



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs
Permanence sur rendez-vous

STE Modification : ACTIVITE

Avec ou sans changement de l'objet social

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

Concerne le changement d'activité principale, l'adjonction ou la suppression d'activités.

Pièces à produire au CFE

- Un formulaire M2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- Un pouvoir du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne, (Original) + Copie de la pièce d'identité du mandataire
- En cas d'activité réglementée, joindre le diplôme, l'agrément ou l'autorisation administrative délivrée par l'autorité de contrôle compétente
- * Si le changement d'activité modifie l'objet social, par suppression ou adjonction d'activités, fournir en plus :**
- 1 exemplaire du procès-verbal d'assemblée décidant la modification de l'objet social, certifié conforme par le représentant légal + une copie
 - 1 Formulaire M'BE relatif aux bénéficiaires effectifs d'une société dûment rempli et signé (pour toutes les sociétés dont la ou les personnes physiques détiennent plus de 25 % du capital social ou des droits de vote, ou à défaut, qui exercent un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la société).
- A télécharger sur le site : <https://www.infogreff.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>
- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal
- Une attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

ORIGINE DU FONDS

ACQUISITION /LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

- Copie de l'acte timbré et enregistré au Centre Des Impôts ou Copie du contrat de location-gérance
- Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local

COUT DE LA FORMALITE

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »

« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de Greffe : Espèces ou Chèque (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce)

Changement activité figurant dans les statuts	172,70 €
Changement activité avec modification de l'objet	185,86 €
Adjonction ou suppression partielle d'activité	69,86 €
Formalité relative aux bénéficiaires effectifs PM immatriculée avant le 1 ^{er} Août 2017	44,09 €
Formalité relative aux bénéficiaires effectifs PM immatriculée après le 1 ^{er} Août 2017	40,98 €

Fiche mise à jour le 07/01/2021